



Direction de l'insertion
Service de l'offre d'insertion et des partenariats
☎ : 04.13.31.08.89

Organisme : accompagnement action initiative (AAI)
N° dossier : 2019.9/138
Pôle d'insertion : Pôle n°6
Lieu de déroulement de l'action : Gardanne
Canton : Gardanne
Intitulé de l'action : Lieux d'accueil 2020
Renouvellement
Programme budgétaire : 16010

Avenant n°1 à la convention
relative à la mission d'accueil, d'information et d'accompagnement social
des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de contractualisation

Année 2020

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa présidente Madame Martine VASSAL, autorisée à signer le présent avenant par délibération n°..... de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 14 février 2020 ;

Ci-après désigné le département,

et

L'association accompagnement action initiative AAI
Adresse : 35, rue Borely- 13120 Gardanne

Représentée par Mme / M. ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de président(e) ;

Ci-après désignée l'organisme,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de la Commission n° 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) ;

Vu la délibération n° 4 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 31 mars 2017, relative à l'adoption du Programme départemental d'insertion 2017/2019 ;

Vu la demande de financement enregistrée le 16/07/19 sous le n° INS-001251 en vue de la réalisation du projet décrit à l'article 1 de la convention ;

Vu la délibération n°48 de la Commission permanente du 13 décembre 2019 décidant d'accorder un financement pour la réalisation de cette action ;

Vu l'avenant n°1 autorisé par délibération n°... en commission permanente du 14 février 2020 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 1 « Objet, objectifs et contenu de l'action »

L'organisme doit contractualiser entre 560 foyers au minimum et 600 foyers au maximum.

Article 2 : Modification de l'article 6 « Montant et financement de l'action »

Le montant total du financement au titre de l'année 2020 a été arrêté à 339 383 €.

Il est rappelé qu'il a été versé un premier paiement de 262 332 €, par autorisation de la commission permanente du Conseil départemental du 13 décembre 2019.

Le complément du financement sera versé en deux fois :

- 43 112,70 € sur présentation du bilan intermédiaire au 30 juin 2020 ;
- et les 10 % restant du financement total de l'action, correspondant au solde, soit 33 938,30 €, sur présentation du bilan final de l'action.

Les deux demandes de financement, le bilan intermédiaire et le bilan final doivent être déposés sur le portail « Chorus Pro » dédié à la facturation électronique pour les administrations publiques.

Article 3 : Modification de l'article 3 « Moyens en personnel »

La mission d'accueil sera assurée par 4 équivalent temps plein (ETP) « travailleur social » au lieu de 5 (voir tableau ci-après) :

Fonction	Qualification et indice de rémunération par référence à la convention collective ou l'accord d'entreprise	Equivalent temps plein (E.T.P)
Direction 0,7 ETP	1 personne à 992	0,7
Travailleur social 4 ETP	1 personne à 647	0,9
	1 personne à 581	0,8
	1 personne à 570	0,5
	1 personne à 537	0,5
	1 personne à 581	0,3
	1 personne à 503	1
Accueil 1,9 ETP	1 personne à 570	1
	1 personne à 478	0,9
TOTAL		6,6

Article 4 : Généralités

L'ensemble des stipulations de la convention initiale susvisée restent applicables.

Date :

Signatures :

Pour l'organisme

La Présidente de l'organisme
(avec tampon de l'organisme)

Mme/ M.....

Pour le département

La Présidente du Conseil départemental

Madame Martine VASSAL